Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2021-267** **08/04/2021**

Date de mise en application : 02/04/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/05/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Normandie)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Normandie)

JO du 02 avril 2021

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe IV), pour la région Normandie, est susceptible d'être prochainement vacant. Sa résidence administrative est fixée à Caen (Calvados).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La DRAAF de Normandie, composée de 229 agents, a une implantation multi-site avec le siège à Caen, avec un 2e site à Rouen et 4 postes de contrôle aux frontières à : Dieppe (76), Gonfreville-l'Orcher (76), Ouistreham (14) et Cherbourg (50). La DRAAF accueille également un service territorial France Agrimer et un centre de prestations comptables mutualisé. La DRAAF est certifiée ISO 9001 sur une partie de son périmètre depuis décembre 2020. Placé sous l'autorité de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

Son action s'inscrit dans le cadre des orientations retenues pour la gouvernance des nouvelles directions régionales qui ont été validées par la CNATE du 22 septembre 2015.

Dans le contexte particulier de la réforme régionale, il participe à la mise en place et au pilotage de la DRAAF.

Il est en charge particulièrement au sein de l'équipe de direction :

- des questions d'économie agricole ;

- de l'enseignement agricole ;

- de la connaissance et des études dans le domaine de l'agriculture et de la forêt ;

- du suivi des relations avec le chargé de mission agriculture du SGAR.

Il est également :

- pilote du plan de relance ;

- pilote des réformes territoriales ;

- référent régional pour la recherche et l'innovation ;

- pilote des processus « management » et « pilotage et animation de la ZG » de la démarche qualité ISO 9001.

Dans ses fonctions de représentation de la direction, il participe notamment de manière préférentielle :

- aux pré-CAR ;

- aux comités techniques et aux comités hygiène et sécurité de la DRAAF et de l'enseignement agricole ;

- aux CT et aux CHSCT de la DRAAF.

Profil recherché

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est requise.

Compétences recherchées

- bonne connaissance des politiques publiques nationales et communautaires de l'agriculture et des modalités de mise en œuvre par l'Etat ;

- capacité à les mettre en œuvre dans un environnement complexe et à négocier ;

- capacités d'analyse de synthèse et de rédaction ;

- connaissance de l'organisation socioprofessionnelle agricole et du fonctionnement de l'Etat déconcentré ;

- capacité à travailler en interministériel en réseau et en équipe projet ;

- capacité d'animation d'une équipe implantée sur plusieurs sites.

Nature et niveau des expériences professionnelles attendus

Plusieurs expériences de management de services mettant en œuvre les politiques publiques nationales et communautaires, notamment celles en lien avec l'agriculture, la forêt, l'alimentation et l'environnement.

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat. La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.
La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise 72 000 euros et 107 000 euros. Un complément indemnitaire annuel sera également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.
Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.

L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.

À l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.
Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.

Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de

publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie (tél. : 02-31-24-97-07 - 06-07-60-26-22 - caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.